

HYPOTHÈSES DES PROJECTIONS

La formulation des hypothèses est faite sur la base des tendances récentes des paramètres de la dynamique démographique (fécondité, mortalité et migration), en recourant à des modèles empiriques ou/et mathématiques et en s'inspirant des expériences en matière de transition démographique.

Au niveau national, on démontre que la fécondité constitue la principale composante de l'évolution future de la population. C'est aussi la composante dont l'évolution est la moins certaine. Pour cette raison, les projections démographiques s'effectuent selon trois variantes d'évolution future de la fécondité.

PROJECTIONS DES MÉNAGES

Les projections des ménages se basent sur la méthode d'extrapolation tendancielle des taux de chefs de ménage (TCM) observés aux recensements de 2004 et 2014.

Les données de base de ces projections proviennent d'une part, des perspectives par groupe d'âges et sexe de la population du Maroc par milieu de résidence et d'autre part, de la répartition des chefs de ménages par sexe et milieu de résidence issus des deux derniers recensements, et ce pour appréhender l'évolution de la cohabitation/décohabitation entre 2004 et 2014. C'est à partir de ces données qu'on a pu déterminer l'évolution probable des taux de chefs de ménage par groupe d'âges et par sexe pour les deux milieux de résidence.

PROJECTIONS INFRANATIONALES

Faute d'informations suffisantes sur la mortalité et son profil par âge et sexe, de la migration nette (interne et internationale) et sa structure par âge et sexe et milieu de résidence au niveau provincial et communal, d'autres méthodes de projection sont utilisées.

Au niveau des provinces : la méthode des taux d'accroissement est utilisée pour l'effectif total des provinces lequel est réajusté pour tenir compte des projections déjà réalisées au niveau national. Cet effectif total est ensuite décliné par âge et sexe selon la méthode du poids. Les projections des effectifs de chaque milieu de résidence d'une province donnée, se basent sur la méthode des différences des taux d'accroissement de chaque milieu.

Au niveau des communes : pour les communes urbaines, les projections s'obtiennent par application des poids de chaque commune urbaine dans la population urbaine de la province selon le RGPH 2014. De même pour les communes rurales, les projections s'obtiennent par application des poids de chaque commune rurale dans la population rurale de la province.

La répartition de la population des communes par âge et sexe s'obtient par application des poids de chaque groupe d'âge de la commune dans le groupe d'âge correspondant de la population totale de la province selon les données du recensement général de la population et de l'habitat de 2014.